

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Date de convocation : 8 juin 2021
Sont présents 18 conseillers municipaux.
Excusé : Christian BROUSSE
Absents : /
Pouvoir : /
Début de la séance à 20h30
Secrétaire de séance : Eric MISSER

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :
- Convention avec le SDIS pour le contrôle technique des points d'eau d'incendie

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) LOYER 23 RUE DE LA RESISTANCE (LOGEMENT POUR FAMILLE D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation du logement 23 rue de la Résistance seront terminés au 1^{er} juillet 2021 et que la famille d'accueil pour personnes âgées a été choisie. Il précise que le locataire ne pourra accueillir les 3 personnes âgées qu'après avoir obtenu l'agrément, soit au minima 4 mois. Il propose de fixer le montant du loyer mensuel à 1 150 € et une caution de 1 150 € mais qu'exceptionnellement le temps de l'obtention de l'agrément, le loyer serait de 700 € mensuel et que celui-ci augmenterait de 150 € à chaque entrée de résident. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition faite par M. le Maire.

Le 3 juillet, les administrés auront la possibilité de visiter la maison d'accueil de 10 h à 12 h.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) SUBVENTION SECOURS POPULAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention faite par le Secours Populaire Français de Bergerac. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 €.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE VEHICULES ELECTRIQUES ET GNV PAR LE SDE24

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne propose d'adhérer à un groupement de commande de véhicules électriques et GNV. Cette adhésion n'engendre aucun coût pour la commune. Il y aura 3 ans pour acheter ou louer de tels véhicules. Il fait lecture de la convention constitutive du groupement de commandes et demande de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement, sous réserve qu'il n'y est aucune obligation d'acheter ou de louer des véhicules, n'ayant pas dans les 3 ans à venir de projet d'achat.

POUR 7 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION 10 voix

4) CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un city stade. Il informe que 3 sociétés ont établi des devis et des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental, de la CAB et de la CAF. Après délibération, le conseil municipal entame les négociations nécessaires à l'aboutissement du projet.

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) CONVENTION AVEC LE SDIS 24 POUR LE CONTROLES DES POINTS D'EAU D'INCENDIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par délibération n° 2021-006 en date du 1^{er} février 2021 a pris la décision de supprimer la compétence « défense extérieure contre l'incendie » des attributions de la CAB et donc de ne plus prendre en charge le contrôle technique des points d'eau des communes membres. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne propose une convention pour le contrôle technique obligatoire des points d'eau sous pression moyennant une participation aux frais de 20 € par « P.E.I. » et une option facultative de 15 € pour l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie par « P.E.I. ».

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter l'offre des pompiers (SDIS).

POUR 18 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) DIVERS

- Projet de crèche : La CAB demande à 5 communes dont St Pierre d'Eyraud, une enquête sur la faisabilité d'un projet de crèche.

- Assemblée générale de Sport pour Tous : Didier CASSIER-CHARBONNEL représentera la commune

- Assemblée générale du football du Pays de l'Eyraud : Jean-Pierre FAURE représentera la commune

- Promotion de la langue occitane : le Département prendrait en charge des panneaux d'agglomération en occitan. Le conseil municipal ne s'y oppose pas.

- Un macaron va être posé sur le pont traversant la Dordogne représentant la réserve biosphère.

- Demande d'implantation d'une borne pour véhicule électrique : Le SDE24 n'a pas de programme pour l'instant mais étudiera la demande de la commune fin 2021.

- Poste ATSEM : Etude des candidatures, rencontre prévue avec les personnes résidant la commune et remplissant les critères. 6 personnes remplissent les critères. Si aucune n'est retenue les recherches s'étendront aux personnes du canton ayant les compétences requises.

- Elections des 20 et 27 juin. Remplacement de Christian BROUSSE. Une modification des permanences a été mise en place.

Fin de la séance 23 h 30

Affiché le 17 juin 2021

Le Maire,

Jean-Pierre FAURE